



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2404-20220523-115057

COMMISSION D'EXAMEN

DU 23/05/2022

ARTISANS ECO-ENERGIE
8 CHEMIN DE FORTUNEAU
ZA DE FORTUNEAU
26200 MONTELIMAR

SIRET : 449 916 295 00024

NOTIFICATION

DU 30/05/2022

DECISION	QUALIFICATION	VALIDITE
ATTRIBUTION	5311 Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Attribution de la Mention RGE Attribution de la CT 108	17/06/2025

Catégories de travaux (CT) :

- 108 : Ventilation mécanique

MOTIVATION

Après examen du dossier présenté par l'entreprise, la Commission attribue la(les) qualification(s) indiquée(s) à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général disponible sur le site www.qualibat.com

Pour le RGE l'entreprise doit veiller à :

- Distinguer sur les devis et factures, la fourniture et la pose,
- Indiquer le taux de tva devant chaque article,
- Noter son assurance décennale avec numéro et compagnie,
- Noter son numéro de certificat Qualibat,
- Préciser les produits utilisés et coefficients et performances thermiques,
- Noter la date de visite préalable à l'établissement du devis,
- **Joindre un reportage photographique (avant / pendant / après la réalisation) mettant en évidence le traitement des points singuliers**

Pour le Président de la Commission d'Examen - M. COTTIN Jean Marc
Le Délégué Régional - Bruno CHAPOUAN

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer l'entreprise sur les décisions de la commission.
Vous trouverez le Règlement Général de Qualibat sur www.qualibat.com*